



1.	OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT .....	3
2.	CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION.....	3
3.	VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE .....	3
4.	PARAMÈTRES DU BUDGET 1997-1998 .....	3
5.	PROCHAINE RÉUNION .....	11
6.	CLÔTURE .....	12
	DOCUMENTS .....	13
	DOCUMENT A : Déroulement proposé .....	A(1)
	DOCUMENT B : Paramètres du budget 1997-1998 .....	B(1-12)
	DOCUMENT C : Plan d'ajustement de l'Université de Moncton .....	C(1-2)
	DOCUMENT D : Priorités dans le secteur académique.....	D(1-10)
	DOCUMENT E : La situation financière de l'Université .....	E(1-6)
	DOCUMENT F : Tableaux synthèse (annexe A) .....	F(1-7)
	DOCUMENT G : Tableaux détaillés par programme (annexe B).....	G(1-11)
	DOCUMENT H : Liste des programmes proposés : secteurs prioritaires (annexe C).....	H(1-5)
	DOCUMENT I : Tableau synthèse : Éducation permanente (annexe D).	I(1-3)
	DOCUMENT J : Tableaux détaillés par programme : Éducation permanente (annexe E) .....	J(1-11)

**Nota bene :**

- 1) La présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. On peut consulter la version complète et les rapports annuels à la bibliothèque de chacune des constituantes, au secrétariat des facultés et des écoles et à la direction des Services pédagogiques. Il est possible de se procurer une photocopie des annexes au Secrétariat général. (Procès-verbal SAC-960607, page 5).
- 2) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.

## 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT

Le président appelle l'assemblée à l'ordre à 13 h 36. Il souhaite la bienvenue à tout le monde et plus particulièrement à **Manon Saint-Cyr**, présidente du Comité consultatif des femmes au Campus de Moncton. Il souligne également la présence de **Donald Cormier**, directeur du Service des finances, qui agira comme personne-ressource.

## 2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La SG donne lecture de l'avis de convocation.

## 3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Tout est en règle, selon la SG.

## 4. PARAMÈTRES DU BUDGET 1997-1998

Voir les Documents A à J

**MCKEE-ALLAIN** : Pourrions-nous donner la priorité au tour de table de façon à ce que tout le monde puisse s'exprimer? On a prévu une heure pour cette partie; ce n'est pas bien long.

**Président d'assemblée** : Le BDS propose une heure, mais quand on sera rendu à ce point-là du déroulement, l'assemblée pourra proposer autre chose.

**GRELL** : Afin de mener une discussion approfondie et sereine, je propose que la réunion extraordinaire d'aujourd'hui s'en tienne au but de l'avis de convocation daté du 12 décembre 1996, qui ne prévoit pas que des décisions soient prises en cours de réunion.

**Président d'assemblée** : La réunion a été convoquée par le recteur pour une raison extraordinaire. J'aimerais lui donner la parole. Au début des délibérations, vous pourrez faire votre proposition.

**GRELL** : La convocation officielle ne mentionne pas avec précision que nous serons amenés à prendre des décisions. Cela doit être clair dès le début, pour qu'on puisse discuter sereinement, sans obligation de prendre des décisions hâtives. Plutôt que d'être pris au dépourvu aujourd'hui parce que nous avons reçu le document hier, il est préférable que les décisions soient prises à une réunion ultérieure. La convocation est datée du 12 décembre; il aurait été très facile de nous transmettre les documents *ad hoc* dans des délais raisonnables.

**RECTEUR** : Je ne pensais pas qu'il était nécessaire de préciser que si l'on convoque une réunion extraordinaire, c'est pour discuter de questions importantes et urgentes. Les gens devraient avoir lu les résolutions du Conseil des gouverneurs du 30 novembre où il est évident que l'on va inviter le Sénat à prendre des décisions. La proposition de déroulement dit « délibérations à partir d'esquisses de propositions ». Il est donc clair que la direction avait l'intention de soumettre des propositions. Si l'on n'est pas en mesure de prendre une décision aujourd'hui, rien n'exclut qu'on le fasse le 31 janvier. Mais ne décrétons pas au point de départ que cette réunion devient un immense « brainstorming ».

**Président d'assemblée** : Nous allons nous en tenir au déroulement que propose le BDS. À propos d'une proposition, rien n'empêche l'assemblée de reporter la décision à plus tard.

**WEIL** : Va-t-on limiter la durée des interventions ou, après une heure, laisser tomber les personnes qui n'ont pas encore parlé? Si l'on divise 60 minutes par 45, ça donne une minute et quart par personne.

**Président d'assemblée** : L'intention du BDS, c'est que tout le monde puisse parler.

**RECTEUR** : Nous vous présentons aujourd'hui sept propositions reliées à l'enseignement et à la recherche qui visent à dégager des priorités dans le secteur académique et à alléger la pression sur la direction des unités académiques qui doivent satisfaire aux exigences des paramètres du budget décrétés par le Conseil des gouverneurs. Ces propositions (la 7<sup>e</sup>, portant sur l'Éducation permanente, sera déposée aujourd'hui par le VRER) constituent l'un des trois éléments d'un plan d'ajustement global de l'U de M à une diminution des revenus de l'ordre de cinq millions de dollars sur les deux prochaines années (1997-1998 et 1998-1999). J'indique d'entrée de jeu que l'hypothèse de budgets déficitaires n'existe tout simplement pas. Les propositions se trouvent entre les pages 5 et 9 du document intitulé *Priorités dans le secteur académique*. Ces propositions ou des alternatives valables sont de la juridiction exclusive du Sénat et nous vous invitons à les considérer aujourd'hui même. Les autres éléments du plan d'ajustement, qui renferment une bonne proportion des économies à réaliser, sont sous la juridiction du Conseil des gouverneurs. Cependant certains de ces éléments feront l'objet d'une consultation à la réunion du 31 janvier prochain.

#### 4. PARAMÈTRES DU BUDGET 1997-1998 (suite)

Nous avons adopté une perspective de deux ans pour faire les ajustements nécessaires, soit des mesures qui devront prendre effet dans le prochain budget (1997-1998) et d'autres dans le budget suivant (1998-1999). Nous sommes conscients que les sept propositions sont lourdes de conséquence. En effet, nous estimons qu'à elles seules, elles permettraient d'économiser environ un million de dollars annuellement. Il est très important pour l'Université que le Sénat, l'une de ses instances dirigeantes, puisse prendre des décisions de nature académique aussi importantes et qu'il puisse le faire de façon responsable. C'est pourquoi nous sommes ouverts à la possibilité que sur les aspects les plus cruciaux, un délai de décision jusqu'au 31 janvier soit pris.

En terminant, je voudrais assurer les sénatrices et les sénateurs que nous avons cherché à identifier les alternatives les moins dommageables possible pour l'enseignement et la recherche en appliquant des critères et des principes avec lesquels le Sénat est déjà familier. Nous avons travaillé dans la perspective d'éviter toute compression pour les professeur-e-s permanents ou en voie de permanence. Nous avons aussi voulu respecter les contenus des différentes conventions collectives. Je nous souhaite de bonnes et fructueuses délibérations.

**VRARH** : Je pourrais faire une présentation des paramètres du budget et des tableaux distribués à la dernière réunion du Sénat, mais il me faudrait plus d'une heure. Vous avez reçu ce qui a été présenté au Conseil et à d'autres instances de l'Université. Je vous invite à poser des questions sur ce document ou sur les autres que l'on vous a distribués. La différence entre les tableaux distribués précédemment et le tableau de la p. 1 du document intitulé *La situation financière de l'Université* est que dans le dernier cas, nous avons tenté de faire des projections sur trois ans. On peut remettre en question nos hypothèses, mais ce sont celles qui nous paraissent les plus réalistes. Même si on réussissait à faire des économies d'un million de dollars dans les propositions qui vous sont soumises aujourd'hui, notre défi demeure d'équilibrer le budget, ce qui signifie un défi additionnel de 2,3 millions de dollars. Au cours des dernières années, nous avons tenté de rationaliser l'administration de l'Université. Jusqu'à l'an passé, nous y avons supprimé 16 postes; cette année, nous en avons supprimé 21 et l'an prochain, nous entendons en supprimer 22; donc environ 55 postes. Nous avons toujours tenté d'éviter les réductions de postes dans l'académique et nous allons toujours continuer à réserver la plus grande part possible des ressources à l'enseignement et à la recherche.

#### Questions de clarification adressées au VRER et au VRARH

**GRELL** : Selon mes calculs, je ne vois pas comment on pourrait arriver à économiser un million par année. Je serais curieux de savoir comment vous arrivez à ce chiffre, sans entrer dans les détails.

**VRARH** : J'ai parlé de 2,3 millions pour l'année prochaine; en fait, c'est 3 millions pour l'ensemble du réseau; Edmundston fait face à un défi d'environ 400 à 450 mille dollars et Shippagan, de 250 mille. Quant aux réductions que nous annonçons, ce sont des prévisions. Il faudra faire l'exercice budgétaire avec les responsables des unités et voir de quelle façon on peut réduire les coûts lorsque les programmes seront suspendus ou offerts de façon différente. On ne peut éviter l'an prochain de réduire le corps professoral, mais il n'y aura pas de mises à pied de profs permanent-e-s ou en voie de permanence. Les propositions ont pour but de donner plus de flexibilité dans ces réductions afin de nous permettre de déployer nos ressources humaines de façon peut-être plus rationnelle. De 18 à 22 postes devront être éliminés pour économiser environ un million de dollars.

**N. LANDRY** : Le document est arrivé à Shippagan hier matin. Je comprends qu'il était complexe à préparer, mais comment se fait-il que le journal de ce matin contient les recommandations et la lettre d'un étudiant qui les connaît? Certaines personnes ont donc eu l'information avant nous. Je suis pour la transparence, mais une fois qu'on a décidé, pas avant. Autrement, on annonce qu'on va voter des choses et si on ne le fait pas, les gens nous reprocheront d'être des dinosaures. J'aime bien le rapport, mais je me demande si on n'a pas utilisé une stratégie pour placer les membres du Sénat devant un fait accompli en leur présentant quelque chose qu'ils ne peuvent faire autrement qu'approuver s'ils ne veulent pas être perçus comme des réactionnaires.

**RECTEUR** : La veille de la distribution du document, nous avons eu une réunion avec les doyen-ne-s, les directeurs, les directrices et les DSP. Nous avons discuté à partir d'un document préliminaire qui n'est pas celui que vous avez reçu. Hier, dans la matinée, nous avons produit un autre document qui a été livré aux membres du Sénat. Le Campus d'Edmundston et celui de Shippagan ont reçu leurs copies par *Purolator*. Quand il existe 50 ou 60 copies, allez chercher d'où viennent les fuites! On aurait pu distribuer le document séance tenante, mais cela aurait été pire. Les fuites ne viennent ni des deux vice-recteurs du réseau ni du recteur.

**MICHAUD** : Je comprends que ce sont seulement des hypothèses et qu'on tente de nous rassurer en ne précisant pas l'augmentation qu'auront à subir les étudiant-e-s, mais je dois vous faire part de mes préoccupations devant l'augmentation des revenus provenant des droits de scolarité. On dit que cette augmentation rapporterait 2,5 millions, mais les options censées permettre d'atteindre cet objectif ne sont pas très convaincantes. On parle d'augmenter le nombre d'étudiant-e-s, alors qu'on sait très bien que les inscriptions sont à la baisse et vont probablement le demeurer. Les autres moyens proposés tels que l'imposition de droits différentiels et la facturation par crédit ne peuvent être des solutions à

#### 4. PARAMÈTRES DU BUDGET 1997-1998 (suite)

court terme. Comment va-t-on faire croire aux étudiant-e-s qu'il y a moyen de survivre quand la seule solution donnée est d'augmenter de 25% les frais de scolarité sur trois ans?

**VRARH** : Puisqu'on va diminuer les dépenses de 5 millions de dollars, ce n'est pas exact de dire qu'il n'y a pas de solution autre que l'augmentation des frais de scolarité. J'espère qu'on comprend maintenant que le recrutement n'est pas seulement la responsabilité du VRER et du Registrariat, mais celle de l'ensemble de la communauté universitaire. Si les inscriptions continuent à diminuer et que nous ne réalisons pas l'objectif d'augmenter les revenus de scolarité de 25%, il faudra quand même, en 1999-2000, présenter un budget équilibré. Lorsque les revenus n'augmentent pas, la seule autre façon d'équilibrer le budget est de réduire les dépenses. Il est à espérer que non seulement les inscriptions se stabiliseront mais qu'elles augmenteront. J'espère que la communauté universitaire peut se donner comme objectif d'augmenter les inscriptions et le taux de persistance, et que pour y arriver, elle prendra tous les moyens voulus, autre que celui de réduire les critères d'admission.

**OUELLETTE** : On prévoit éliminer de 18 à 22 postes. Est-ce à dire qu'on annonce un gel de toute embauche? Dans L'Acadie Nouvelle, on annonce des postes de professeur-e-s à l'U de M.

**VRARH** : Certains secteurs ont grandement besoin de ressources additionnelles. Dans un contexte de réduction budgétaire, il n'est pas facile de les donner, mais je ne vois pas l'opportunité d'un gel complet. La réduction de 22 postes est inférieure au nombre de postes qui deviendront vacants à cause des préretraites. Il faudra distribuer les postes de façon équitable. Certaines unités qui ne sont même pas mentionnées ici perdront des postes. Par exemple, en éducation, on a beaucoup moins d'étudiant-e-s et en génie, les inscriptions ont diminué de 18%. Dans d'autres facultés et écoles, il faudra discuter du nombre de postes également, mais ça fait partie du processus budgétaire normal.

**PAULIN** : L'Université ne fonctionne pas dans un vase clos. Comment peut-on s'imaginer que la loyauté de la communauté acadienne est telle qu'une augmentation de 25% des frais de scolarité n'aurait aucun effet sur les inscriptions et, par conséquent, sur les subventions du gouvernement! Il y a un lien direct entre le nombre d'inscriptions et les droits de scolarité.

**VRARH** : On parle d'une augmentation de 25% non pas des droits de scolarité, mais des revenus de scolarité; la distinction est importante. Je ne dis pas que les frais de scolarité n'augmenteront pas de 25%. L'Acadie non plus ne fonctionne pas en vase clos. L'U de M a les frais de scolarité les plus bas au Nouveau-Brunswick, exception faite de Saint Thomas, qui demande 10\$ de moins parce qu'il bénéficie de toutes les installations du campus de UNB. Nos droits de scolarité sont aussi les plus bas en Atlantique, à l'exception d'un collège de 150 étudiant-e-s. Et dans l'ensemble du Canada, ils sont en dessous de la moyenne de toutes les autres provinces, à l'exception du Québec. On nous demande de faire la même chose qu'à Mount Allison - et plus, puisqu'il faut offrir une gamme très large de programmes - mais on ne veut pas payer! On pense qu'à l'U de M, on fait des miracles!

#### Exposé du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche

**VRER** : Nous nous trouvons dans un contexte où les mesures que le Sénat a prises par le passé, parce qu'elles venaient une à une ou lentement, n'ont pas encore établi des priorités dans les programmes existants. L'année dernière, on a fait un grand pas : on a discuté d'un bilan de l'évaluation de nos programmes de 1<sup>er</sup> cycle et on a accepté une proposition relativement timide concernant les secteurs disciplinaires à « prioriser » au 1<sup>er</sup> cycle. Or, le 30 novembre, les gouverneurs ont dit que le paramètre visant à établir des priorités dans le secteur académique ne serait pas en 6<sup>e</sup> ou en 7<sup>e</sup> place, mais en 2<sup>e</sup>, après celui portant sur l'obligation de présenter un budget équilibré. Le message est clair : il faut accélérer le rythme. Nous avons donc convoqué le Sénat et préparé de la documentation pour traiter de la question à un rythme différent de celui que nous avons jusque-là. Le positionnement pour établir des priorités dans le secteur académique n'est évidemment pas le même que pour faire un budget, mais on espère qu'une fois les priorités établies, le budget sera plus facile à préparer. Nous visons aussi un autre objectif : l'utilisation judicieuse et maximale des ressources disponibles. À partir du 30 novembre, sur la base du travail déjà fait par le Sénat l'année dernière, on a préparé, assez rapidement, la documentation que vous avez en annexe : des statistiques pour vous aider à comprendre la situation. Pendant les vacances, j'ai analysé ces données et j'ai réfléchi à des propositions qui aideraient le Sénat à se positionner par rapport à des priorités dans les programmes existants. Vers la fin des vacances et dans les premiers jours après la rentrée, mes collègues et moi, nous avons discuté du texte et des propositions.

#### **Le deuxième cycle**

Le texte contient quelques points importants au sujet du 2<sup>e</sup> cycle dont une planification de la direction à donner à ces programmes. La priorité sera accordée aux programmes avec thèse, c'est-à-dire qu'on axe le 2<sup>e</sup> cycle sur la recherche. On a également accordé une priorité aux programmes sans thèse lorsqu'ils poursuivent des objectifs de société appuyant le cheminement de la population francophone. Dans le cas particulier de la M.A.P., la résolution de la p. 5 a déjà incité les gens du programme à préparer un document disant qu'il est possible de faire l'ajustement immédiatement et d'atteindre l'objectif pour septembre. Je l'ai reçu ce matin; on verra ce qui en est quand il sera question de budget.

#### 4. PARAMÈTRES DU BUDGET 1997-1998 (suite)

##### Le premier cycle

Les programmes avec spécialisation, qui se retrouvent presque tous dans le secteur des sciences fondamentales, connaissent des problèmes de masse critique. Pour les soutenir, il faut plus de professeur-e-s ou d'étudiant-e-s. Dans certains de ces programmes, les inscriptions sont très faibles; dans d'autres, les inscriptions sont suffisantes mais les problèmes proviennent de la façon dont on gère les cours ou dans la façon dont on a construit le programme. Les propositions qui traitent des spécialisations tiennent compte du fait que leur création a toujours été justifiée par le fait qu'elles préparaient aux études supérieures. Or, le modèle de spécialisation le plus répandu à l'U de M n'est pas axé sur la recherche mais sur les cours. On peut trouver des formules moins onéreuses. Certains cas sont plus critiques et les propositions en tiennent compte. Les quelques majeures qui posent aussi plus de problèmes ont été signalées.

##### La gestion des cours

Certaines des données fournies dans le document méritent d'être nuancées; on n'a pas eu le temps de le faire. Exemples : souvent les cours suivis par moins de dix étudiant-e-s se donnent sous forme de tutorat; dans certains secteurs, en 3e et 4e années, il n'y a pas de problème de masse critique dans les cours à option. Malgré cela, il y a encore un trop grand nombre de cours qui n'ont pas la masse critique; ils peuvent être gérés de façon à corriger la situation. Certaines situations telles que la transition en service social et la refonte des programmes en éducation ont des répercussions sur le budget parce qu'elles entraînent une diminution des exigences académiques. Dans le document, on ne fait pas état de ce genre de choses; on a voulu s'en tenir à ce qui a des conséquences sur la « priorisation » des programmes. En éducation, un autre facteur important est la diminution des inscriptions. La Faculté a connu cette année, une diminution assez importante de ses ressources et elle en connaîtra une autre l'an prochain. Quant à l'embauche de professeur-e-s, un grand nombre de postes temporaires doivent être annoncés si on veut les renouveler. Monsieur Landry parle de 18 à 22 postes; cela comprend des postes temporaires et des départs volontaires. Je pense qu'on n'annoncera pas plus de la moitié de ces postes.

#### Questions de clarification portant sur les exposés

**LEQUIN** : On ne précise pas les économies que les propositions permettraient de réaliser. S'agit-il de grosses épargnes ou d'économies de bouts de chandelles? J'aimerais le savoir avant de voter puisque c'est pour épargner, dit-on, qu'on veut prendre ces décisions. Étant donné que certaines choses nous tiennent plus à coeur que d'autre, avez-vous cherché d'autres moyens avant de proposer ceux-ci?

**RECTEUR** : On estime que la diminution des dépenses serait de l'ordre d'un million par année. La plupart des propositions entraîneraient une diminution du nombre de cours offerts, ce qui se traduirait dans une diminution du nombre de personnes requises pour les offrir. C'est en additionnant l'équivalent en postes du nombre de crédits économisés qu'on est arrivé à ce montant. Monsieur Landry, qui a fait l'exercice, peut préciser certaines de ces données, mais je rappelle que ce sont des prévisions. Dans le processus budgétaire, quand les chefs d'unités n'auront plus l'exigence de maintenir des programmes qui exigent des cours, la pression pour affecter des ressources à ces programmes sera allégée. C'est ainsi qu'on pense arriver à faire des économies de postes sans toucher aux postes plein temps réguliers et en voie de permanence.

**VRARH** : On estime que ce serait un million de dollars; il se peut que ce soit 800 000\$ ou 1 200 000\$. Il faudrait faire l'exercice budgétaire avant d'arriver à un montant exact; on le fera avec les doyen-ne-s, les directeurs et les directrices. Nous avons considéré d'autres options, comme nous le faisons constamment pour équilibrer le budget. D'autres mesures restent à prendre. Les suggestions du Sénat là-dessus seront toutes bienvenues.

**LAFORÉST** : En service social, nous avons présenté en octobre un document de planification des ressources à moyen terme qui tient compte tant des orientations de notre École que des compressions budgétaires en vue. Les réponses budgétaires pour cette année et à moyen terme vont-elles venir bientôt ou sont-elles remises *sine die*? L'annonce de postes dans *L'Acadie Nouvelle* montre que des décisions se prennent. Notre demande était bien expliquée et l'absence de réponse nous inquiète.

**VRER** : En effet, l'École a prévu que sa transition aura un impact sur les ressources. Ce sont là des mesures au niveau de l'académique qui contribuent à la réduction des dépenses. J'en suis conscient, même si on ne le mentionne pas dans le discours sur les priorités.

**VRARH** : L'annonce de postes est accompagnée de la mention : *seront pourvus sous réserve d'approbation budgétaire*. Cette année, nous avons 45 postes contractuels, 22 congés sabbatiques et je ne sais combien de retraites. Les 18 à 22 postes à supprimer ne sont qu'une fraction des postes qu'il faudra combler l'an prochain.



#### 4. PARAMÈTRES DU BUDGET 1997-1998 (suite)

à condition qu'une reformulation déposée avant... [telle date] établisse des formules ou des modalités moins onéreuses en termes de cours à offrir, notamment en leur donnant une orientation de formation à la recherche et, possiblement aussi, en commençant l'admission à la spécialisation en 3<sup>e</sup> année plutôt qu'en première. Je choisis les mots « formules ou modalités » parce que la situation n'est pas uniforme dans tous les programmes. Je nommerais ces programmes parce que ce sont ceux qui ont de véritables problèmes de masse critique. La date est à établir; moi, je proposerais le 1er mai 1997. Le problème étant plus général, on poursuivrait : *Quant aux autres programmes avec spécialisation où les masses critiques sont un peu plus grande, il est aussi important d'adopter l'orientation de formation à la recherche pour adopter des formules ou des stratégies de formation moins onéreuses.* Cet énoncé pourrait être déposé comme projet de résolution, mais on poursuivrait le travail selon des modalités qu'on pourrait se donner au Sénat et on reconsidérerait la proposition le 31 janvier. Quant à la proposition sur la banque de cours, il n'y a aucun avantage à retarder la décision puisqu'il s'agit de mettre des comités sur pied et d'arriver à des résultats pour septembre 97. Je propose donc qu'on la débattre et qu'on la mette aux voix. On devrait faire la même chose avec la proposition sur l'Éducation permanente. Son adoption ne ferait que renforcer la volonté de la directrice générale de procéder à la rationalisation; le Sénat lui donnerait ainsi un mandat clair et précis. La proposition sur les concentrations disciplinaires mineures a peut-être besoin de certaines clarifications au niveau de la constitution d'équipes de professeur-e-s et de la dimension réseau, mais je crois que même le Campus d'Edmundston considère qu'elle peut améliorer la qualité académique. Elle pourrait probablement faire l'objet d'une résolution. Il nous resterait la quatrième, qui pourrait être débattue aujourd'hui, ou le 31 janvier si le temps fait défaut. Il y a donc, à toutes fins utiles, un retrait de la proposition sur les spécialisations. Les personnes concernées pensent qu'il y a des avenues qui leur permettraient peut-être de sauver les spécialisations sans sacrifier la qualité tout en atteignant l'objectif d'économiser des ressources. Durant le Comité plénier, j'ai bien pris note des interventions qui nous recommandaient de faire attention à notre image. Ce serait positif si, sur sept résolutions, le Sénat en adoptait trois ou peut-être quatre, et si on s'entendait que sur les trois ou quatre autres qui seront considérées le 31 janvier, on s'abstiendra de commentaires tant qu'on n'aura pas retravaillé les questions. La perception que le public a du Sénat est celle qu'il a de la communauté universitaire; dans ses jugements sur le Sénat, c'est toute la communauté universitaire qui est jugée.

#### **R : 03-SAC-970110**

Léandre Desjardins, appuyé par Lita Villalon, propose :

*« Qu'une opération générale de révision de la banque de cours soit menée à terme avant septembre 1997 afin de diminuer les "duplications" et les morcellements. »*

**N. B.** La proposition a été légèrement modifiée. Voir texte final à la page suivante.

**PAULIN** : Cette révision porterait-elle seulement sur les « duplications » ou sur toute la banque de cours? Si on combine les cours multiples pour en faire un seul, on risque d'augmenter le nombre de cours qui se donnent à de grands groupes, ce qui n'arrange rien. On a dit que les facultés avaient chacune un cours de recherche; il y a aussi les cours d'introduction à l'ordinateur.

**VRER** : Au lieu de se pencher maintenant sur les contenus, enclenchons plutôt le processus. J'ai bien retenu le commentaire de M. Weil sur la possibilité de faire des économies ailleurs que dans la rationalisation de la banque de cours, mais l'objectif ici est de moins épuiser nos ressources.

**RECTEUR** : La proposition porte sur l'ensemble des cours des trois constituantes. On se fait répéter que beaucoup de cours portant des sigles différents sont très comparables. Clarifions cela. Que des comités analysent secteur par secteur la situation et nous proposent leurs conclusions.

**OUELLETTE** : Le Sénat aura-t-il l'occasion de se prononcer sur les choix qui auront été faits?

**Président d'assemblée** : C'est entendu.

**WALTZ** : Pour élargir un peu la proposition, on pourrait dire : *afin de diminuer, entre autres, les duplications et les morcellements.*

#### 4. PARAMÈTRES DU BUDGET 1997-1998 (suite)

Le **président d'assemblée** déclare que puisque Léandre Desjardins et Lita Villalon sont d'accord pour inclure dans leur proposition l'expression *entre autres*, elle se lira comme suit :

*« Qu'une opération générale de révision de la banque de cours soit menée à terme avant septembre 1997 afin de diminuer, entre autres, les "duplications" et les morcellements. »*

**MICHAUD** : Pour diminuer la banque de cours, il faudrait fixer un plafond un peu plus bas aux facultés et écoles. Souvent, pour créer un nouveau cours, il faut qu'elles en enlèvent un. Plusieurs étant rendues à leur maximum, elles en profiteront pour créer d'autres cours si on en abolit quelques-uns!

**R. LANDRY** : Qui mène le processus?

**VRER** : J'ai précisé à la p. 9 comment je voyais le processus. Dans un premier temps, les doyen-ne-s, directeurs, directrices et DSP produisent la liste des cours qui leur paraissent « dédoublés ». Entre temps, on met sur pied quelques comités. Il me faudra l'aide des doyen-ne-s pour déterminer les secteurs à regrouper pour faire les analyses parce qu'il faut bien connaître les contenus.

**R. LANDRY** : Il ne faut pas se leurrer, il y aura un rapport de force. Par exemple, s'il n'y a qu'un cours de recherche en sciences humaines, qui le donnera? Ce n'est pas facile! Il faudrait que le Comité qui prendra ces décisions ait de la crédibilité et une certaine apparence de justice.

**VRER** : C'est exactement le défi auquel le Sénat devra faire face. Les comités vont nous aider à préparer les propositions. Le Sénat les analysera et prendra ses responsabilités.

Vote sur R03 unanime ADOPTÉE

#### **R : 04-SAC-970110**

Léandre Desjardins, appuyé par Colette Landry-Martin, propose :

*« Que le plan de développement de l'éducation permanente réseau soit mené à terme avant septembre 1997 et qu'il tienne compte d'un plan d'intégration progressive de l'Éducation permanente aux unités académiques et aux autres services administratifs. »*

Vote sur R04 unanime ADOPTÉE

**VRER** : Dans la proposition suivante, p. 8, j'ai déjà accepté d'intégrer certaines expressions qui paraissaient importantes au Campus d'Edmundston. Après *les ressources minimales*, j'insère *d'un regroupement*; et après *de deux professeurs*, j'insère : *(sur campus ou en réseau)*.

**POITRAS** : C'était entendu qu'avant *les quatre professeur-e-s*, on ajoutait aussi *un regroupement*.

#### **P : 05-SAC-970110**

Léandre Desjardins, appuyé par Truong Vo-Van, fait la proposition suivante :

*« Les concentrations disciplinaires mineures seront limitées à celles dont les ressources minimales sont un regroupement de deux professeurs ou professeures (sur campus ou en réseau) et les concentrations majeures à celles dont les ressources minimales sont un regroupement de quatre professeurs ou professeures (sur campus ou en réseau). »*

**PAULIN** : Dans les départements qui n'ont pas ce regroupement, les concentrations seront donc éliminées? À une réunion précédente, j'avais exprimé mon inquiétude au sujet de la 2e année de géographie offerte à Shippagan par un seul professeur. Le problème serait donc réglé.

#### 4. PARAMÈTRES DU BUDGET 1997-1998 (suite)

**VRER** : À Shippagan, on n'offre pas de majeure ou de mineure au complet, alors qu'on le fait à Edmundston. À Moncton, les statistiques de l'Annexe A montrent que le programme de loisir n'a pas le nombre de professeur-e-s requis. La proposition ne vise donc pas seulement Edmundston. L'idée de base est d'assurer à l'étudiant-e l'accès à une masse critique de professeur-e-s dans sa discipline.

**PAULIN** : Les programmes qui n'ont pas deux professeur-e-s sont éliminés? Le vote a donc un impact.

**RECTEUR** : On ne peut les offrir tant qu'on ne répond pas à ces exigences.

**VRER** : On ne peut éliminer des programmes auxquels des étudiant-e-s sont encore inscrits. Mais dans l'exécution de la décision du Sénat, on exigera qu'une concentration démontre qu'elle a la masse professorale requise avant d'accepter de nouvelles inscriptions.

**Z. CHIASSON** : L'ajout de l'expression *sur campus ou en réseau* ne rend-il pas la proposition complètement inutile? Par exemple, à Edmundston, on pourrait offrir la majeure en arts visuels si, au seul professeur de la discipline, on ajoute les six de Moncton. Que veut dire réseau, alors?

**VRER** : La masse professorale qui donne la concentration à l'étudiant-e doit répondre aux exigences.

**R. LANDRY** : À la p. 8, on dit que la proposition a pour « but de corriger partiellement cette situation ». Veut-on dire qu'on offre des mineures et des majeures sans avoir ce nombre de professeur-e-s?

**VRER** : On fait référence à des concentrations pour lesquelles on n'a pas suffisamment de ressources, selon l'évaluation des programmes. Au sens où on entend *ressources minimales* dans la proposition, les évaluateurs n'ont pas dit que les programmes de Moncton ne les possédaient pas, même s'ils ont souvent mentionné qu'on était trop près du minimum. Mais dans l'évaluation du B.A. multidisciplinaire, il y a à ce sujet des références spécifiques aux concentrations offertes au Campus d'Edmundston.

**R. LANDRY** : Cela veut-il dire qu'Edmundston devra embaucher des professeur-e-s supplémentaires ou alors abandonner la mineure ou la majeure? Moncton n'est pas ciblé pour le moment?

**VRER** : Sauf le programme de loisir.

**POITRAS** : Cette proposition nous amènera à éliminer certaines mineures ou à essayer de les offrir en réseau. Nous sommes conscients des exigences de la qualité académique et nous allons éviter qu'une même personne donne les 24 crédits d'une mineure. Nous avons d'ailleurs toujours essayé de l'éviter. La proposition nous amène à essayer de travailler beaucoup plus en réseau avec nos collègues. Dans cet esprit, nous voulons offrir nous aussi des services aux deux autres campus

**R. LANDRY** : Offrir des mineures et des majeures en réseau pourrait vouloir dire qu'en venant chercher un prof à Moncton, le Campus d'Edmundston obtient le quota requis pour offrir un programme. C'est une façon indirecte de faire des « coupures » à Moncton. Je ne veux pas commencer une bataille de campus, mais la proposition n'est pas claire et je ne vois pas du tout quel en sera l'impact.

**VRER** : La résolution n'est pas faite pour qu'on calcule ce qu'on économise ou pour déterminer qui gagne et qui perd. Quand on sera en réseau, on pourra peut-être offrir des mineures et des majeures partout à l'Université. À l'heure actuelle, il y a deux ou trois mineures à Edmundston à propos desquelles il faudrait se poser des questions. Mais quand on sera en réseau... Personne n'a décidé que seul le Campus de Moncton pouvait offrir des cours en réseau. Le pourcentage de Ph. D à Edmundston est aussi bon qu'à Moncton. La contribution peut être bidirectionnelle.

**WALTZ** : Je suis totalement d'accord avec le principe, mais la proposition pourrait avoir des conséquences qu'on ne connaît pas. Si on l'adopte, on n'aura plus rien à dire par après. J'aimerais voter sur le principe tout en sachant quels sont les secteurs touchés par les abolitions ou les autres solutions envisagées. Je ne veux pas d'un principe qui permet de faire des « coupures » dans notre dos.

**VRER** : Comme le suggérait plus tôt le recteur, on pourrait déposer cette proposition jusqu'au 31 janvier. On pourrait alors vous dire quelles mineures la mesure toucherait au Campus d'Edmundston.

**COUTURIER** : Je suggère qu'on regarde aussi la masse critique étudiante.

#### 4. PARAMÈTRES DU BUDGET 1997-1998 (suite)

**R : 06-SAC-970110**

Léandre Desjardins, appuyé par Martin Waltz, propose :

« Que la proposition P : 05-SAC-970110 soit déposée. »

Vote sur R06

unanime

ADOPTÉE

**MCKEE-ALLAIN** : À propos de la M. A. P., j'avais compris qu'il y aurait une modification à la proposition et qu'on ne suspendrait pas le programme. Comme il ne reste que trois minutes pour étudier les autres propositions, je crains que la proposition reste telle quelle jusqu'au 31 janvier. Monsieur Desjardins pourrait-il préciser si, à propos de la M. A. P., il a l'intention de donner dans le sens de la troisième proposition au sujet des spécialisations?

**VRER** : Tout ce que je sais, c'est que la direction du Département a envoyé un mot ce matin disant qu'il est possible dès l'an prochain d'atteindre les objectifs que vise la proposition.

**RECTEUR** : Je ne dis pas qu'on retire la proposition. On pourrait présenter une proposition modifiée.

**MCKEE-ALLAIN** : Ma compréhension est qu'on fait comme pour les spécialisations : on retire le projet de suspension et on donne un échéancier. On met une condition.

**VRARH** : C'est peut-être ce qu'on fera le 31 janvier. Ce n'est plus un programme que l'Université peut se permettre d'offrir dans les conditions actuelles. Il faudra réduire les ressources qu'on y accorde.

**RECTEUR** : Nous, de la direction, devons rapidement évaluer l'effet de ce qui vient de se passer et analyser le contenu des interventions, dont nous avons pris note. Il n'est pas impossible qu'il y ait de l'évolution entre maintenant et le 31 janvier. Il faudra trouver un mécanisme de consultation. Nous en discuterons avec la RDD: les doyen-ne-s, directeurs et directrices auront la chance de consulter leurs unités afin de cerner les impacts. Il y a du travail à faire pour déterminer les économies que les mesures permettraient de réaliser; c'est un point qui a préoccupé les sénateurs et sénatrices durant toute la réunion. Je consulterai M. Benoit sur la façon de communiquer avec les médias. J'envisage d'émettre un communiqué de presse dans la journée de demain et de répondre à des questions dimanche. Le communiqué dira probablement que le Sénat a considéré l'ensemble des propositions et qu'il s'est prononcé sur quelques-unes. On donnera un peu de détails sur celles-ci pour que le grand public en comprenne le sens. Quant à celles que le Sénat reconsidérera le 31 janvier, pour ne pas alimenter le moulin à rumeurs, on tâchera de s'abstenir de commentaires en public.

**MALLET** : Pourrait-on au moins transmettre le message que le Sénat n'a pas aboli les spécialisations?

**RECTEUR** : Le Sénat n'a pas pris de décision là-dessus. Souhaiteriez-vous qu'on dise que l'administration est prête à maintenir les programmes de spécialisation à condition qu'on trouve une formule moins onéreuse?

**MALLET** : Je le souhaiterais.

**RECTEUR** : C'est presque dire que le 31 janvier, vous serez à l'aise avec une telle proposition. Je ne veux pas présumer du vote du 31 janvier sur ces questions parce qu'elles sont encore à l'étude. Mais, pour éviter que la population étudiante perde confiance, on pourrait dire qu'on travaillera fort afin de trouver, d'ici le 31 janvier, des formules moins onéreuses permettant de maintenir les programmes avec spécialisation, même ceux qui ont de faibles masses critiques. Sans dire qu'on va y arriver...

#### 5. PROCHAINE RÉUNION

**Président d'assemblée** : Ce fut une réunion à la fois pénible et productive. Nous sommes au moins conscients des problèmes qui nous attendent. À la dernière réunion, on a voté un calendrier qui comprend une réunion le 31 janvier, à distance, et une autre en mars à Moncton pendant la semaine d'étude ou le samedi d'après. Je vous convoque pour le 31 janvier à 13 h 30. Vous déciderez alors de la date de la réunion de mars, puisque le temps nous manque pour le faire maintenant.

**RECTEUR** : Il faudra probablement modifier l'ordre du jour du 31 janvier pour qu'on ait vraiment le temps de considérer les grosses questions qui restent.

**CHOUINARD** : Je voudrais être sûr que le message à la presse dira clairement et fermement que les programmes avec spécialisation seront maintenus à condition que ...

**6. CLÔTURE**

Sur la proposition de Linda Lequin, la séance est levée. Il est 18 heures.

Contresigné le \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Président

\_\_\_\_\_  
Secrétaire

**DOCUMENTS**